



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Avis d'ECCLA pour l'Enquête Publique du PLU de BELFLOU

ECCLA a l'habitude de regarder des enquêtes publiques, en particulier des PLU, mais nous n'avons jamais vu un dossier aussi illisible.

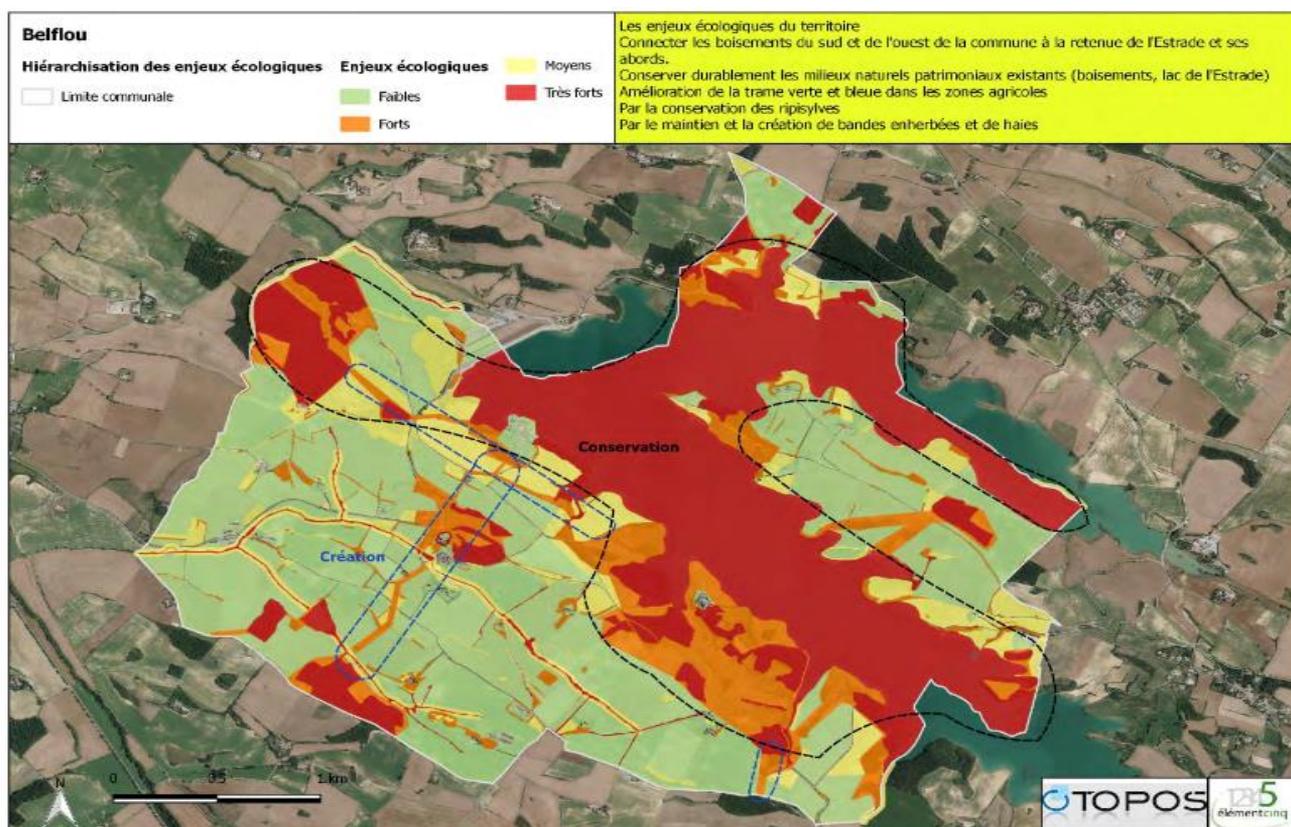
Dès l'arrivée sur le site, on trouve un bloc de dossiers « révision de la carte communale soumis à enquête publique » et pas de PLU. Comme dans ces dossiers les mots « PADD et règlement » apparaissent, on devine que ce doit être là qu'il faut chercher.

Mais avant d'entrer dans le dossier lui-même, notre association a l'habitude d'aller chercher le Rapport de présentation et l'étude d'impact indispensable en cas de site Natura 2000, ce qui est le cas ici. Apparemment **pas d'étude d'impact**, en tout cas pas visible.

Dans le Rapport se trouvent les éléments du diagnostic, donc aussi des éléments de diagnostic environnemental, et en particulier :

- Une ZNIEFF de type 2 « colline de la Piège » qui s'étend sur toute la surface de la commune
- Une ZPS Natura 2000 « Pièges et collines du Lauragais » qui s'étend sur plus de la moitié de la surface de la commune
- Un espace naturel sensible « Marais de la Ganguise et Retenue de l'Estrade »

Tout ceci laisse prévoir des enjeux vont être très forts, ce que confirme cette carte.



Présidente : Maryse Ardit - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

Dans le Rapport lui-même se trouvent des choses assez bizarres :

- Les quelques éléments qui ressemblent un peu à une étude d'incidence Natura 2000 conclut à un impact
- Nul, en particulier, car « *ces espèces d'oiseaux disposent d'un grand rayon d'action et peuvent se reporter sur les habitats préservés aux alentours* » !!!!!
- « *En 2011, la région Occitanie est concernée par 30 plans...* » En 2011, la région Occitanie n'existait pas !!!
- A la suite se trouvent 2 pages extraites du site de la DREAL de Midi-Pyrénées de 2011 !!! Ce site est dans l'Aude, donc en 2011, il était en Languedoc Roussillon
- Le Rapport fait référence au SRCAE – LR qui date de 2012 et qui a été annulé. Un SRADDET pour la région Occitanie est quasiment achevé et c'est à lui qu'il faudrait faire référence.

Enfin, nous sommes en 2022, dans une région qui évolue vite. Se baser sur des éléments de 2011 pour faire un PLU **est inacceptable**.

La consommation d'espace

Sa modération est de mise pour le résidentiel :

- Une extension de 0,47 ha (zone 1AU)
- Une densification du bourg de 0,34 ha (zones UA et UB)

Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les activités de tourisme, c'est même le contraire :

- Une extension du camping qui passe de 60 à 120 emplacements en consommant 10,4 ha
- Un STECAL de 3,1ha pour accroître la base de loisirs
- Un STECAL de 1,2 ha pour un projet d'accueil touristique et sportif

Soit finalement 14,7 ha pour du tourisme, donc une **augmentation considérable** par rapport à la décennie précédente.

L'environnement

Il n'y a **aucune étude d'incidence Natura 2000** digne de ce nom, alors qu'il est prévu de nombreuses extensions pour des activités touristiques.

Il n'est évidemment rien prévu pour **éviter, réduire ou compenser** (ERC) les impacts, puisque dans le PLU, tous ces impacts sont considérés comme nuls.

**En conclusion, compte tenu de tous ces éléments
ECCLA donne un avis fortement négatif à ce PLU**

Narbonne le 13/04/2022

La Présidente d'ECCLA
Maryse Arditi



Pour retrouver toutes les informations sur cette Enquête publique
<https://www.cccla.fr/c-la-communaute/page-84-plu-belflou-mars-2022>